

Grille Optique Sérénité

Extrait des garanties dites complémentaires responsables

(au 01/01/2023)

FORFAIT PAR VERRE			
Verres simple foyer, sphériques :			
Verre simple	sphère comprise entre -6 à +6	A	140 Euros par verre
Verre complexe	sphère hors zone - 6 à +6	C	250 Euros par verre
Verres simple foyer, sphéro-cylindriques :			
Verre simple	sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre $\leq +4$	A	140 Euros par verre
Verre simple	sphère > 0 et sphère + cylindre $\leq +6$	A	140 Euros par verre
Verre complexe	sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre $> +4$	C	250 Euros par verre
Verre complexe	sphère < -6 et cylindre $\geq +0,25$	C	250 Euros par verre
Verre complexe	sphère > 0 et sphère + cylindre $> +6$	C	250 Euros par verre
Verres multifocaux ou progressifs sphériques :			
Verre complexe	sphère comprise entre -4 à +4	C	250 Euros par verre
Verre très complexe	sphère hors zone de -4 à +4	F	300 Euros par verre
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques :			
Verre complexe	sphère comprise entre -8 et 0 et cylindre $\leq +4$	C	250 Euros par verre
Verre complexe	sphère > 0 et sphère + cylindre $\leq +8$	C	250 Euros par verre
Verre très complexe	sphère est comprise entre -8 et 0 et cylindre $> +4$	F	300 Euros par verre
Verre très complexe	sphère $< -8,00$ et cylindre $\geq +0,25$	F	300 Euros par verre
Verre très complexe	sphère > 0 et sphère + cylindre $> +8$	F	300 Euros par verre
Equipelement Mixte constitué de deux verres de catégories distinctes :			
Equipelement Verre composé de catégories distinctes / plafond : contrat responsable		B	195 Euros par verre
Equipelement Verre composé de catégories distinctes / plafond : contrat responsable		D	220 Euros par verre
Equipelement Verre composé de catégories distinctes / plafond : contrat responsable		E	275 Euros par verre

Catégorie ACF (équipement homogène) et BDE (équipement hétérogène) remboursement conforme contrat responsable

Equipement Homogène

CLASSE A / VERRE SIMPLE / sphère -6 à +6 et cylindre inf ou égal à +4
 CLASSE C / VERRE COMPLEXE / VERRE simple foyer hors zone -6 à +6 et cylindre sup +4 à verre multifocal ou progressif
 CLASSE F / VERRE TRES COMPLEXE / VERRE multifocal ou progressif sphéro cylindrique sphère hors zone - 8 + 8
 CLASSE F / VERRE TRES COMPLEXE / VERRE multifocal ou progressif sphéro cylindrique sphère hors zone - 4 + 4

Equipement mixte

Verre Simple + Verre Complexe (A+C) B
 Verre Simple + Verre Très Complexe (A+F) D
 Verre Complexe + Verre Très Complexe (C+F) E

Prise en charge limitée à un équipement optique (2 verres+1 monture) au terme d'une période minimale : de 2 ans, pour les adultes et pour les enfants de 16 ans et plus, de 1 an, pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans, de 6 mois, pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur. Renouvellement anticipé de l'équipement possible notamment en cas d'évolution de la vue ou situations médicales particulières, tels que défini par arrêté.